L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 16 AVRIL 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE, No. 51 rue de Chartres, et No. 13 rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 16 AVRIL 1847.

A[illegible] CORRESPONDANT.—Nous sommes tout disposés à insérer la communication qui nous a été adressée par "*Un Citoyen*" sous ce titre: "Le Conseil et les Ecoles," mais nous avons pour loi de n'insérer que les articles dont les auteurs se font connaître à nous.

CONNECTICUT. VICTOIRE COMPLÈTE.

La victoire que nos frères ont remportée dans le Connecticut est plus complète encore que nous ne l'espérions. Ils ont élu:

Un gouverneur whig,
Quatre membres du Congrès, whigs,
Une législature whig.

Le gain réalisé par les whigs depuis l'an dernier est de près de 2000 voix.

La législature est whig dans ses deux branches. Le Sénat compte 13 whigs et 8 locofocos; la Chambre, 106 whigs et 76 locofocos. 39 vacances restent à remplir, mais elles ne peuvent guère être remplies que par des whigs. L'Etat n'est se trouve donc régénéré de fond en comble, et le Connecticut a traité les locofocos comme le vieux Zach traite les Mexicains.

[illegible] Les whigs viennent de remporter [illegible] brillante victoire dans les élections municipales de cette ville. Ils ont élu leur candidat whig au poste de maire, H. E. Spencer, par près de 700 voix de majorité; et presque tout le Conseil municipal est whig. C'est un beau succès dans une ville où d'ordinaire l'avantage était vigoureusement disputé.

MARYLAND. Les élections municipales d'Annapolis ont eu pour résultat le triomphe de tout le ticket whig. On pouvait s'y attendre.

Les électeurs de W[illegible]sburg, Long Island, New York, ont élu 6 leurs officiers municipaux. Les candidats whigs l'ont emporté par une forte majorité.

Une assemblée considérable de citoyens de Philadelphie a eu lieu le 6 au soir, dans la salle de la Cour de comté, sous la présidence du Dr McClean, et cette assemblée a désigné le général TAYLOR comme "candidat du peuple" à la présidence.

L'*American Eagle* de Vera-Cruz, nouveau [illegible] établi dans cette ville immédiatement après la capitulation, publie les sommations faites par le général Scott avant de commencer le siège, ainsi que les correspondances échangées [illegible] entre le commandant des [illegible] et les consuls étrangers. Ces [illegible] honneur à la courtoisie et à l'humanité du général Scott. Il avait entre autres [illegible] offert [illegible] afin d'épargner le [illegible] la vie consent à recevoir une garnison [illegible] sortie de la ville sur le [illegible] à moins que le [illegible] ne commence. Le général Morales ne [illegible] pas devoir accepter cette offre généreuse [illegible] pareille convention eût épargné bien du sang et des pertes.

PORTRAIT DE HENRY CLAY.—On peut voir en ce moment à la librairie de M. Norman, 16, rue du Camp, un portrait de HENRY CLAY, peint d'après nature par un jeune homme de grande espérance, M. PAINE STANTON. Malgré l'inexpérience qu'a trahi cette œuvre, nous n'en connaissons pas qui rende plus vivement la physionomie du grand citoyen.

[illegible] Nombre de locofocos ont envie, dit-on, de faire [illegible] Houston comme candidat à la présidence sous prétexte de sa victoire à San Jacinto. C'est fort bien; mais bien des gens [illegible] de retracer des triomphes de [illegible] de Resaca de la Palma, de Monterey et de Buena Vista, demanderont sans doute [illegible] victoire de San Jacinto. La [illegible] héros texien sont [illegible] écrite d'avance.

[illegible] Notre [illegible] du PRÉSIDENT [illegible] journal de Louisiana [illegible] du Nouveau Mexique et à Californie. [illegible] Santa Anna. Après avoir vainement essayé de vaincre le général Taylor [illegible] Matehuala, [illegible] héros mexicain s'est enfui à Matehuala, [illegible] d'être à l'abri de son adversaire [illegible] proclamation [illegible]

"Rien ne peut surpasser la détermination que les Mexicains ont montrée en marchant contre le général Taylor," dit l'*Union* de Washington. Nous [illegible] répond Prentice, sinon la détermination qu'ils ont montrée à battre en retraite.

CHARLES VI. Nous avons reçu de M. Fiot, régisseur de la scène au Théâtre d'Orléans, deux exemplaires de l'opéra de *Charles VI*, texte français avec traduction anglaise en regard. On sait que cet opéra, dont les paroles sont de Casimir Delavigne et la musique de Halévy, va être incessamment joué sur notre théâtre. La publication de M. Fiot vient donc fort à propos et ne saurait manquer d'avoir grand succès. On la trouve, nous le croyons, chez les principaux libraires de la ville.

UNE AURORE BORÉALE a été visible à Washington dans la nuit du 6 au 7 courant, malgré les nuages qui obscurcissaient le ciel, elle a été un bel éclat.

BRÉSIL.—On a reçu à New-York des nouvelles de Rio Janeiro qui vont jusqu'au 20 février. On pense que Rivera, battu et se trouvant dans une position désespérée sera obligé de se réfugier encore une fois au Brésil dans la province de Rio Grande. L'asyle qu'il y a trouvé une première fois avait singulièrement mécontenté Rosas, et tout porte à croire que si le Brésil consent de nouveau à recevoir et l'aider, ce sera une rupture définitive entre cet empire et la république Argentine. A Rio, on attendait toujours le rappel de M. Wise. Ce rappel a eu lieu, mais sur la demande de notre envoyé lui-même.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.
Jeudi 15 avril 1847.

M. Vason, de la minorité du comité des finances, auquel a été référé le bill relatif à la liquidation de la Banque des Améliorations, fait un rapport défavorable audit bill, mais qui recommande l'adoption d'un autre bill de même nature qui se trouve actuellement entre les mains du greffier de la chambre. Ce rapport est déposé sur le bureau, sujet à l'appel.

M. Porter, du comité des réclamations, fait un rapport défavorable au bill dont le but est de venir en aide à M. Gilbert, de la paroisse Caddo.

Un rapport défavorable à la réclamation des [illegible] du *Tropic*, est présenté par M. Cork, au nom du comité des dépenses de la guerre.

M. Savoidge rapporte, au nom du comité des affaires paroissiales, un bill pour augmenter le nombre des juges de paix dans la paroisse Caddo.

Le même membre, au nom du même comité, rapporte un bill portant que les habitans de la paroisse Calcasieu seront consultés, par la voie du scrutin, sur l'opportunité de transporter la Cour de justice dans une autre localité.

Le même membre, au nom du même comité, rapporte un bill pour fixer les limites des paroisses Sabine et De Soto.

M. Smith, d'un comité spécial, rapporte avec amendement un bill relatif aux élections dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson.—Le bill est adopté [illegible] passé.

M. Jones introduit un bill pour compléter l'acte qui incorpore la ville de Lafayette.—Ce bill est lu deux fois et est référé à un comité spécial.

M. Bullitt réclame la prise en considération du bill qui crée une caisse pour l'entretien des écoles publiques dans tout l'Etat.—Le bill passe après avoir subi une 3e lecture.

La Chambre s'occupe ensuite du bill des revenus avec les amendemens qu'y a introduits le Sénat. Après l'adoption de plusieurs amendemens et le rejet de quelques autres, M. Duncan se lève et propose de déposer indéfiniment le bill sur le bureau. Cette motion est repoussée à une majorité de 51 voix contre 17, puis la Chambre s'ajourne.

SÉNAT.—Sur motion de M. Allen, le Sénat s'occupe du bill relatif à l'amélioration du Bayou Lafourche. Ce projet de loi passe après avoir subi ses différentes lectures.

Sur motion de M. Nicholls, le bill relatif à la liquidation de certaines banques, est pris en considération et passe après avoir eu lu une 3e et dernière fois.

M. Hunter réclame la prise en considération du bill qui fixe la ligne de démarcation entre les paroisses Rapides et Avoyelles.—Ce bill est lu une 3me fois et passe.

Le Sénat s'occupe ensuite du bill des écoles, et le discute jusqu'au moment de l'ajournement.

Chronique Locale.

BANQUET A L'HON. P. SOULÉ.—C'est ce soir, à six heures, que doit avoir lieu dans la salle de bal d'Orléans le banquet offert à M. Soulé par un grand nombre de citoyens. Tout annonce que la fête sera charmante.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—L'avocat de district a enregistré hier un acte d'accusation contre chacun des individus suivans, prévenus de vol: John Martin, Bill Johnson et William Hutchinson.

EMPOISONNEMENT.—La police de la Seconde Municipalité a arrêté hier l'esclave Ketty, appartenant à M. Merritt, et l'a amenée immédiatement au poste où elle a été écrouée. Cette esclave est soupçonnée d'avoir empoisonné M. Ira D. Bugbee, dont nous avons mentionné la mort dans notre dernier numéro, et sur le cadavre duquel le jury d'enquête a cru découvrir les traces d'une apoplexie foudroyante. Ketty comparaîtra prochainement devant le recorder Baldwin.

MEURTRE.—On se souvient qu'il y a quelque temps, M. John Conroy, de New-York, fut trouvé assassiné dans la rue Perdido. Plusieurs individus, sur lesquels planaient de justes soupçons furent alors arrêtés, mais il fallut les remettre en liberté faute de preuves suffisantes. La police n'en a pas moins continué ses recherches, et hier, guidée par certains indices, elle a appréhendé un jeune garçon nommé Daniel Kelly, qu'elle croit être l'auteur du crime. Le recorder Baldwin s'occupera dans quelques jours de l'instruction de cette affaire.

ENQUÊTE.—Le coroner Spedden a tenu hier une enquête sur le corps d'une femme nommée Ketty Canlan, qui est morte à bord du navire St.-Petersburg, mouillé dans le port de la seconde municipalité. Le jury d'enquête a déclaré qu'elle avait succombé à une fièvre de langueur.

GARE AUX MAÎTRES D'ÉCOLE.—M. Bunting, maître d'école dans le comté de Lowndes (Alabama) s'était permis de corriger assez vertement le jeune Ivey. Le père de cet enfant vint faire des remontrances au maître, et, à la suite de quelque altercation, il lui plongea dans l'abdomen un bowie-knife. Le malheureux maître d'école est mort sur le coup.

EUROPE.

Nous trouvons dans les journaux de New-York du 7 quelques paragraphes assez intéressants extraits des journaux reçus par les derniers arrivages.

ANGLETERRE ET FRANCE.—Les journaux français et anglais avaient prêté réciproquement, à leurs gouvernemens, des projets d'envahissement contre les îles Majorque et Minorque, qui appartiennent à l'Espagne.—La presse anglaise, surtout, avait jeté feu et flammes contre le cabinet des Tuileries, qui, disait-elle, voulait s'emparer de ces deux îles sous le prétexte que la Grande-Bretagne avait les mêmes vues d'usurpation.—A l'entendre même, une note diplomatique avait été envoyée, dans ce sens, de Paris à Londres, mais les alarmes ont aujourd'hui cessé de part et d'autre,—autant, du moins, que nous en pouvons juger par les extraits suivans de la *Gazette de France* et du *London News*.

"Les journaux anglais, dit la *Gazette de France*, parlent d'une prétendue notification envoyée de Paris à Londres, au sujet de l'occupation des îles Baléares que le gouvernement français aurait résolue. Nous croyons pouvoir affirmer, d'une manière positive, que cette nouvelle est inexacte. Nous avons même l'assurance que le cabinet des Tuileries, désirant détruire l'effet que ce bruit peut avoir produit en Angleterre, et pour lui ôter tout prétexte à ce qu'on le propage pas long-tems, a immédiatement donné des ordres pour qu'aucun bâtiment de guerre français ne reste, pendant quelque temps, en station dans les eaux des îles Baléares. Des instructions ont, en outre, été données à M. le comte de Saint-Aulaire pour qu'il écarte, dans les termes les plus absolus, les craintes que le gouvernement anglais peut avoir conçues à cet égard."

Voici l'article du *London News*, dans lequel perce, comme toujours, la rodomontade anglaise:

"Il n'est pas vrai, comme le bruit en a couru, que les Français se proposent de prendre possession des îles Majorque et Minorque, sous le prétexte que l'Angleterre aurait des projets semblables. Aucun des deux gouvernemens, nous en avons l'assurance, ne voudrait commettre un tel acte d'injustice au préjudice de l'Espagne, dont ces deux îles sont la propriété. Le bruit paraît avoir pris naissance dans l'arrivée, dans ces parages, d'un certain nombre de bâtimens de guerre français.—St Louis Philippe avait obtenu la cession de ces îles par l'Espagne, l'Angleterre ne lui permettrait pas d'en prendre possession et il est peu disposé à provoquer l'Angleterre à une guerre maritime dont les conséquences sont faciles à prévoir."

Les cabinets de Londres et des Tuileries ont réuni leurs efforts et de faire une nouvelle tentative pour l'arrangement des affaires de la Plata. Lord Howden et le comte Walewski, tous deux parfaitement aptes à remplir la mission de conciliation qui leur a été confiée, avaient se rendre à Montévidéo, chargés de pleins pouvoirs pour opérer un rapprochement entre les républiques Argentine et Orientale. On espérait beaucoup dans le succès de leur intervention, et l'on comptait, à l'avance sur les immenses avantages que procurerait au commerce de toutes les nations, une paix durable entre ces deux malheureux pays. Lord Howden devait quitter Paris le 9 mars.

Le baron Delessert est mort à Paris, le 1er mars, après une maladie de plusieurs mois. Il était âgé de 71 ans. Retiré depuis plusieurs années des affaires, il s'était voué tout entier aux institutions de bienfaisance et de charité. Il était l'un des membres les plus actifs du conseil des hôpitaux, et avait largement contribué à l'institution des caisses d'épargne.

Les journaux anglais nous annoncent également la mort du *duc de Polignac*, ils ont voulu parler sans doute du *prince de Polignac*, de trop fâcheuse mémoire, car le duc n'avait aucune importance politique qui fit, de sa mort, un évènement digne d'être raconté.

Avis commerciaux.

Bourse de Paris du 3 mars.—2 heures du soir.

Le 3 pour 0/0 a ouvert à 78 fr. 55 c. et après être arrivé à 78 60 et 73 40 a fermé à 78 50. Après la bourse, il a monté à 78 53. Les actions de la Banque de France sont tombées de 10 fr. Les actions du chemin de fer ont éprouvé une légère baisse. A terme, le 3 pour 0/0 a baissé de 10 c. et le 5 pour 0/0 de 5c.—au comptant, le 3 pour 0/0 a baissé de 10 c., le 5 pour 0/0 a eu peu de faveur. Les actions de la banque Goüin n'ont pas changé. Au comptant, Boulogne a baissé de 10 fr. Paris à Orléans de 6 fr. 25.—Dieppe et le Nord de 5 fr. chacun;—Orléans à Bordeaux, Rouen et Strasbourg de 2 fr. 50 chacun. Lyon, Nantes et Rouen au Havre n'ont pas varié.

BELGIQUE.—Les nouvelles de la Belgique sont de la nature la plus alarmante; la hausse des céréales y est encore plus considérable qu'en France. La misère est très grande dans certaines parties, dans les Flandres surtout.

ANGLETERRE.—La Chambre des communes s'est occupée de la discussion d'un bill qui, comme la loi passée ces dernières années en France, a pour but de limiter les heures de travail dans les manufactures; il a été renvoyé à un comité par un vote de 190 contre 100, et la discussion a mis en opposition les hommes les plus éminens des deux partis dans la Chambre.

Le *London Chronicle* du 4 mars contient une proposition faite devant la Chambre par M. Hume, et tendant à ce qu'un subside de 120,000 livres sterling, payé chaque année par la Grande-Bretagne à la Russie, fut arrêté par suite de l'attitude prise par la Russie, la Prusse et l'Autriche contre la république de Cracovie.

Voici comment le journal anglais raconte l'origine peu connue de ce subside:

"L'obligation de payer cet emprunt à la Russie fut originairement contractée par l'Angleterre et la Hollande en 1815. Elle fut accompagnée de certaines conditions; l'une de ces conditions était que le paiement cesserait, si les provinces belges, à aucune époque avant la liquidation de la dette, sortaient ou étaient séparées des domaines du roi du Pays-Bas. En 1831, les provinces belges furent enlevées au roi de Hollande, mais cet évènement, loin d'avoir été le fait de la Russie, a eu lieu en dépit de tous ses efforts pour l'empêcher; et a été dû purement à l'intervention de l'Angleterre.

"Il eut été de la dernière injustice et indigne du caractère de l'Angleterre de prendre avantage d'un tel évènement, pour se considérer comme libérée du paiement de la portion à sa charge dans la dette. Lors donc que la Russie demanda le renouvellement de la convention de 1815, qui, à la lettre, n'existait plus, nous y adhérâmes, et la convention fut renouvelée en 1831.

"Maintenant, dans le préambule de la convention de 1815, par laquelle, en compagnie de la Hollande, nous avons pris obligation de payer la dette, il a été stipulé que ce paiement n'était pas une garantie pour l'exécution du traité de Vienne, mais une compensation convenable pour les lourdes dépenses occasionnées par la guerre.

"Tel est l'objet de la dette, et si dans le préambule d'une convention postérieure, il a été décrit de quelque autre manière, il n'est certainement pas convenable pour l'Angleterre de s'efforcer à trouver un faux-fuyant par lequel, à l'aide de deux avocats, elle pourrait se soustraire au paiement d'une dette même contestable.

"Si nous devons vraiment nous irriter des procédés injustes des puissances du Nord, ne le faisons pas comme une nation de chicaneurs. Si vous voulez rompre et provoquer les puissances étrangères, insistez pour le rappel de vos ministres de St-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin; mais ne contestez pas le paiement de vos dettes. Nous espérons, en conséquence, que si M. Hume persiste dans sa motion, elle sera rejetée à une forte majorité. La nature du vote ne peut faire de doute."

Les deux jurisconsultes auxquels le *Chronicle* fait allusion sont le Dr Adam et M. Hill, qui ont émis l'opinion que l'obligation par l'Angleterre de payer les 120,000 livres sterling à la Russie a été annulée par l'acte de l'incorporation de Cracovie.

La discussion de cette question importante a commencé le 4 mars dans la Chambre des communes, et le rapport occupe près de 4 colonnes dans les journaux anglais.

Lord John Russell s'est prononcé très fermement contre les actes des puissances du Nord relativement à Cracovie, mais il s'est opposé à la cessation du paiement du subside.

AVIS COMMERCIAUX.—Il ne s'est opéré, depuis le départ de l'*Hibernia*, aucun changement dans les prix du coton, et les prix des céréales ont acquis quelque peu de fermeté.

IRLANDE.—Les avis de l'Irlande sont toujours aussi tristes. Le comté de Cork était celui où la disette et la maladie sévissaient le plus cruellement.

Les prix des grains baissaient cependant dans tout le pays, et de plus grandes quantités qu'auparavant, étaient fournies pour les semailles, sur les fermes les plus considérables.

Les petites cultures étaient presque complètement négligées, les petits laboureurs n'ayant pas les moyens d'acheter les semences.

M. John O'Connell, par suite de la maladie de son père, a écrit, en la place de ce dernier, à l'association du Rappel, une lettre qui a été lue, le 1er mars, en assemblée générale. La rente n'a été que de 8 livres sterling.

ESPAGNE.—Le *London Standard*, du 5 mars, contient le passage suivant:

"La mésintelligence entre la reine et son mari, don François, est devenue si grande, qu'il est impossible de la cacher plus long-temps. La reine exprime l'éloignement que lui inspire son époux, et n'a pas de scrupules pour parler ouvertement et avec dégoût de ses infirmités physiques et morales. Christine intervient et soutient sa fille; don François de Paule supporte son fils, et les parties respectives manifestent leur exaspération dans le langage le plus violent. Christine est sur le point de partir pour France. D'un autre côté, une manifestation carliste se prépare sur une grande échelle. Plusieurs villes de Biscaye, de Catalogne et de Navarre ont été déjà gagnées."

Des avis reçus de Madrid, à la date du 26 février, annonçaient pour le 8 ou le 10 mars le départ de Christine pour Paris.

Le débat sur l'adresse se continuait et semblait devoir se prolonger une semaine de plus qu'on ne s'y attendait d'abord. Quand le courrier a quitté Madrid, M. Mon répliquait à un discours vigoureux de M. Mados.

M. Bravo-Murillo, ministre de la justice, a présenté à la Chambre le programme que s'est imposé le cabinet.—Il est déterminé, a-t-il dit, à agir avec énergie;—à réglementer la manière dans laquelle les états de siége seront déclarés à l'avenir;—à étendre le bénéfice de l'amnistie;—à rendre plus étroits les liens qui unissent l'Espagne aux républiques américaines, etc.—Au dehors, la politique du gouvernement sera espagnole; au dedans, le cabinet maintiendra l'ordre et défendra le trône et les lois. Quant aux manages royaux, ce sont maintenant des faits accomplis, et personne n'a le droit de contester leur convenance ou leur légalité.

Le commandement du corps d'observation sur la frontière du Portugal devait être donné au général Pavia, et le gouvernement avait l'intention d'envoyer un commissaire à l'armée de Saldanha.

Les renseignemens reçus du nord de l'Espagne donnent des détails alarmans sur les progrès des carlistes, qui sont évidemment favorisés par le peuple.

Le journal l'*Espagnol* publie une lettre de Cervera, annonçant que les carlistes qui ont dernièrement pris cette place et désarmé la garnison, en ont fait autant à Guisona. La garnison, *composée de onze hommes et un caporal*, a été faite prisonnière.

Le *Clamor publico* affirme que le gouvernement a reçu, de Lerida, l'avis de l'apparition de Cabrera dans cette province.

Nous croyons inutile de faire remarquer encore à nos lecteurs que nous avons copié les journaux anglais.

SUISSE.—Le Vorort a adressé au gouvernement de Lucerne une remontrance contre l'acte d'indépendance commis par ce dernier, par l'organisation militaire de Lucerne, et a en même tems envoyé une circulaire à tous les cantons pour déclarer qu'il est contraire à la constitution, pour chacun de ces cantons, d'appeler l'aide militaire d'un autre canton, ou d'y envoyer des troupes, alors même qu'il lui en a été demandé, sans avoir obtenu d'avance l'assentiment du directoire fédéral.

Suivant des lettres reçues de Suisse à Paris, le 3 mars, les dissensions entre la ligue ultramontaine et les autorités fédérales commençaient à prendre un aspect sérieux. Le Vorort avait reçu l'information positive que la ligue faisait activement des préparatifs militaires. Il avait été établi un conseil de guerre qui siégeait à Lucerne d'une manière permanente, et qui, ne se bornant pas à enregimenter de nouvelles recrues, nommait aux grades d'officiers-généraux de l'armée fédérale, accordait les brevets et recevait les sermens.

LE VIEUX DE LA MONTAGNE.

M. LATOUR de St-Ybars est un poète de l'école de Ponsard, qui a eu exactement la même destinée que son chef de file. Celui-ci a fait une *Lucrèce* qui a eu un éclatant succès, puis une *Agnès de Méranie* qui est tombée à plat. Latour, profitant de la réaction "lucrétienne," a vu couronner au Théâtre Français une *Virginie* dont Mlle Rachel a bien voulu accepter le principal rôle; mais sa gloire a passé aussi vite que celle du Dieu-Ponsard; elle est venue mourir aussi à la seconde épreuve. Le *Vieux de la Montagne* a eu le même sort que l'*Agnès*. Voici comment Théophile Gautier qui, dans cette circonstance montre beaucoup de réserve, raconte la première représentation de ce *chef-d'œuvre* condamné:

Nous éprouvons un véritable embarras pour parler du *Vieux de la Montagne*. On sait que nous n'aimons pas la tragédie, du moins ce que l'on désigne par ce nom dans les temps modernes, car personne ne professe une adoration plus prosternée que la nôtre à l'endroit d'Euripide, de Sophocle, et surtout d'Eschyle, ce géant du monde antique, ce titan de la poésie, ce Shakspeare grec. Nous serions fâché que l'on crût de notre part à un dénigrement systématique; mais en vérité nous avons peine à comprendre qu'une pièce semblable au *Vieux de la Montagne* ait été acceptée avec enthousiasme par les comédiens et entendue avec patience par le public.

Il n'y a, dans le *Vieux de la Montagne*, ni sujet, ni action, ni intérêt; aux trois unités ordinaires, l'auteur a joint l'unité de situation.—Pourquoi, pour plus de simplicité, n'essaierait-on pas de l'unité de personnage, et ne ferait-on pas des monologues en cinq actes?—Le bon sens et la sobriété ne sauraient aller plus loin.—Voici l'alternative sur laquelle repose toute la pièce. Le comte Paul de Sabran a été fait prisonnier à la croisade par le Vieux de la Montagne, il est condamné à mort. Mais Fatime, la fille du cheik, voyant marcher au supplice, en compagnie des autres prisonniers, le chrétien qui l'a respectée elle-même lorsqu'elle était captive, demande à son père la grâce du prisonnier qu'elle aime de tout son cœur car c'est l'amour et non un poison qui cause sa langueur. L'exécution n'a pas lieu, le Vieux de la Montagne étant le père Cassandre le plus débonnaire qu'on puisse voir. Fatime descend dans le cachot où l'on a replongé Paul de Sabran, et lui propose de fuir. Le templier, qui a soif du martyre, refuse. Alors le Vieux intervient et lui offre sa fille en mariage. Paul de Sabran refuse toujours; le scheik, irrité, il condamne de nouveau à mort. Fatime reparaît pour ajuster les choses, et se démène si bien, que le templier, vaincu, tombe à ses genoux, avouant la passion qui le dévore. Le Vieux de la Montagne débouche inopinément d'une coulisse, et voyant le templier dans cette posture, ordonne qu'on célèbre immédiatement les fiançailles.

Mais une révolte éclate, et Sabran ne peut faire moins que d'aider son futur beau-père en cette occurrence; nous avons oublié de mentionner un certain Ismaël, aimé du scheik et amoureux de Fatime qui lui a même été un peu promise. Après le combat, Ismaël réclame sa récompense, c'est à dire la main de Fatime, et furieux de voir ses espérances trompées, il révèle les nuits secrets du Vieux de la Montagne, dont les émissaires ont assassiné le grand maître des Templiers et le chevalier de Sabran, père de Paul. A cette nouvelle, celui-ci éclate en invectives, et accable des reproches les plus violents le Vieux qui le condamne à mort pour la troisième fois, à moins qu'il ne foule aux pieds le signe du salut, et ne se fasse Musulman. Ces propositions ne sont pas du goût de Sabran qui refuse plus que jamais. Alors Fatime prend un poignard, et menace de se percer le sein s'il tombe un seul cheveu de la tête de Sabran. Le Vieux de la Montagne, fort embarrassé, fait grâce encore une fois, et abdique, car ses sujets, mécontents comme des critiques, de ces perpétuels revirements, s'insurgent de toutes parts. Sabran, blessé en luttant contre la révolte, meurt près de Fatime, laquelle voyant qu'il ne veut pas se faire Turc, embrasse le christianisme pour aller dans le même paradis que son amant.

J'aime le désespoir que me donne sa vue;
J'ouvre toute mon âme à la douleur qui me;
Voici ta croix! ta croix m'a dicté mon devoir;
Ami, je meurs chrétienne, et je vais te revoir!

La question de savoir si ce templier sera ou non sauvé, question beaucoup moins intéressante que celle du monologue d'Hamlet, remplit ou plutôt ne remplit pas la pièce. Nous aurions là-dessus de l'avis des Turcs qui voyaient représenter la *Juive* à l'Opéra, et qui demandaient pourquoi on ne la jetait pas dans la chaudière tout de suite.

Nous passerions encore condamnation sur la contexture de la trame, si au moins la broderie était poétique; mais l'œuvre de M. Latour de Saint-Ybars ne renferme pas ce qu'on appelle de beaux vers, même dans la pire acception du mot; et pourtant le talent de les faire est si commun aujourd'hui, que les mirlitons sont entourés de spirales de vers bien tournés.

L'absence d'idées, de couleur, d'images, de métaphores, d'ellipses, de comparaisons, de tout ce qui fait le poète, ne peut guère être portée plus loin; quant à la versification en elle-même, elle est lourde, pâteuse, embarrassée. Les chevilles abondent, les rimes insuffisantes pullulent, —ce n'est plus de la prose, mais ce ne sont pas encore des vers.

Pour Mlle Rachel, à qui la reconnaissance du succès qu'elle avait obtenu dans le rôle de Virginie avait sans doute fait accepter celui de Fatime, elle a créé au milieu de ce néant une figure qui a l'air d'aimer, de souffrir et de vivre, elle remue un bras, vous croyez à l'action, elle pousse un soupir, vous croyez à la passion, elle agite un coin de sa tunique, vous croyez à la pensée. Vous avez beau vous répéter: mais il ne se passe rien, il n'y a là ni sentiment, ni idée, ces vers qu'elle vient de dire et qui paraissent majestueux et profond, n'est que le plus insignifiant des alexandrins; ces syllabes débitées par un autre n'auraient aucun sens! Tant qu'elle parle vous êtes sous le charme.—Heureusement ou plutôt malheureusement il y a des scènes où elle ne paraît pas, alors vous pouvez vous soustraire au vertige; la conscience du bon et du mauvais vous revient, vous découvrez combien le drame est nul, l'invention pauvre et le style piteux.—Vous vous promettez de ne plus vous y laisser reprendre et à la scène suivante vous êtes encore dominé par le magnétisme puissant de l'actrice, par l'énergie fébrile qui soutient son corps frêle. Mlle Rachel fait apparaître le spectre de son rêve derrière la pâle esquisse de l'auteur; rien n'est plus étrange que ce spectacle d'une actrice qui ne peut parler qu'avec des paroles étrangères, à travers la bouche de marbre du masque tragique et qui au moyen de quelques intonnations, de quelques froncements de sourcils débite au public des morceaux sublimes sur la haine, la vengeance, l'amour, la jalousie et tous les sentimens de l'âme humaine; ces tristesses, ces mélancolies, ces passions racontées par la voix, écrites par un autre, ont un attrait mystérieux, immense, indéfini, qui ressemble à l'impression produite par la musique.

Il faut ajouter à cette attraction celle de l'aspect plastique que Mlle Rachel sait donner aux figures qu'elle réalise, non qu'elle s'inquiète de détails archaïques et s'occupe le moins du monde de l'exactitude de telle ou telle broderie; elle n'a qu'à jeter un bout d'étoffe sur son épaule, vous avez l'antiquité; à laisser pendre langoureusement son bras dans une draperie de gaze rayée, vous avez l'Orient: la Melpomène ne se groupe pas autrement dans un drapeau de Paros: la fille de l'émir nous aime par ses hanches le châle de sa ceinture.

Sans la toute-puissante protection de ce talent magique, le Vieux de la Montagne n'aurait pas [illegible]

F

Veuillez annoncer Mr JAMES LILLY comme candidat pour représenter le CINQUIÈME DISTRICT, dans le Conseil de la Municipalité No Un.
Un grand nombre d'ouvriers et de pompiers,
ses camarades.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Burmah, Hill, pour Boston;
Elizabeth Ellen, Tyler, pour Boston.
Caledonia Brander, Boyd, pour Liverpool.
London, Boylen, pour Liverpool.
America, McCerron, pour Brasos Santiago.
Brick Fortuna, Sensat, pour Barcelonne.
Kirkwood, Hayne, pour Vera-Cruz.
Geo L Walton, Young, pour Cork et un marché.
Planter, McCullough, pour Liverpool.
Goelette Laura Virginia, Fell, pour Vera-Cruz.
John Roalf, Randall, pour Brasos Santiago.

ARRIVÉS.

Steamers Uncle Sam, Van Dusen, de Louisville.
Oregon, Hern, de Mobile.
Hannibal, Chenoweth, de St-Louis.
Eclipse, Dennis, de St-Louis.
Independance, Shannon, de St-Louis.
Andrew Jackson, Eckert, de Cincinnati.
Belle Isle, Lubarthe, de St Martinville.
Rainbow, Sellect, de Bayou Sara.
Louis Philippe, Black, de St Louis.
Sultan, Martin, de la Pointe à la Hache.

MÉMORANDA.

Parti de Bordeaux pour ce port, le 24 février, le navire Robert Parker, Parsons.
Parti du Havre pour ce port, le 1er mars, navires Emperor et Brunswick; 26 février, navires United-States, Pactolus et Lucy.

LYCÉE DU PEUPLE.
DISSERTATION RENVOYÉE.

En conséquence de l'Oratorio qui sera chanté à l'Eglise du Christ, et du dîner donné à Mr P. Soulé, vendredi soir, seize du courant, la dissertation sur l'éloquence qui devait être faite ce jour-là par M. Francis W. Thomas, est remise au 25 avril.
MM. COHEN, JAMES SAUL, B. B. CENAS, } Comité.
16av—1

Chaux de Thomaston.

2,500 BARILS chaux de Thomaston, à vendre à bas prix, au-dessous de la salle du Globe, ou à l'encoignure Orléans et Claiborne, par JOSEPH PLAJA.
16 avril—6t 3 ps

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX HYDRAULIQUES [WATER-WORKS].

Banque du Commerce de la Nlle Orléans, le 15 avril 1847.

Les actionnaires de cette institution n'oublieront pas que c'est ce matin, à 10 heures, qu'ils doivent se réunir au No 25, rue Carondelet, pour s'occuper d'affaires importantes qui leur seront soumises.
E. MONTEGUT, Président.
15 avril

Le navire ALBANIA, venant de Liverpool, est maintenant en déchargement dans la 3me Municipalité; les consignataires sont priés de prendre leur permis d'ici à 5 jours, faute de quoi leurs marchandises seront envoyées dans les magasins de la Douane.
L. H. GALE, 95, Commune
15av

O TALAMON,
Rue de Chartres, No 44,

Offre à vendre au débarquement des navires Vicksburg et Wabash, de New-York:
3 caisses lacets pour souliers 1/8 et 3/4 yardes;
2 do Savonnettes rondes;
2 do baleines pour robes et corsets;
1 do peignes nouvelle forme.
9 mars

A VENDRE, en débarquement du navire Silenzio, de Gênes, vis-à-vis le marché à la viande—
50 caisses Macaroni, de Naples,
50 do Vermicelli, do
MARTIAL PEYRET, & Co, 91, rue St-Louis.
15av

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.

La compañia tomará las armas y se reunirá en el parage acostumbrado, el viernes 16 del corriente, a las 4 de la tarde, para acompañar los restos del miembro finado D. Martin Margues.
Nueva-Orleans, 15 abril de 1847.
De orden del capitan.
JOSE DURAN, Sargento segundo.
16av—

BATAILLON D'ARTILLERIE
4me COMPAGNIE.

Les Membres de la 4me Compagnie, s'assembleront (en bourgeois), à l'Arsenal de l'Etat, dimanche prochain, 18 courant, à 10 heures précises A.M. pour affaires très importantes.
Par ordre du comité.
B. O'CONNELL, Secrétaire.
15av—3t

EAUX MINERALES GAZEUSES.

On trouvera toujours chez les soussignés, des Eau de Vichy, eau de Spa, Eau de Seidlitz, Eau sulfureuse pour boissons et pour bain Et de l'eau de Seltz à 80 cts la doux bouteilles. Vendues à $1 00 avec les bouteilles.
BERTRAND & SISOS, coin Royale et Bienville.
16av

SUCRE brun de la Havane—30 caisses en débarquement de la goëlette Ferdinand.
50 do do en débarquement du brick Lama, 100 caisses blanc et jaune, en magasin, et à vendre par B. VALLS, 26, Commune
14av

SUCRE DE LA HAVANE—216 caisses, blanc, jaune et brun; vin de Catalogne—77 demi pipes; olives—110 barillets olives de Malaga; tomate rouge—131 balles, en bon ordre; eau de vie de Catalogne—33 futailles; miel—4 boucauts miel blanc de la Havane, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31, Vieille Levée.
16av

SUCRE Havane—100 caisses florette et jaune débarquant du brick Lama, à vendre par L. CANTIN, 42 Gravier
16av

SUCRE—500 caisses sucre blanc, jaune et brun en débarquement du brick Lama de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée
16av

CIGARES—Un assortiment complet des meilleures marques de la Havane, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 34, Vieille Levée
16av

SUCRE Havane—200 caisses en magasin, et à vendre par J. M. CABALLERO, 34, Vieille Levée
16av

CUIRS VERNIS—De la manufacture de Nys & Co., de Paris, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 34, Vieille Levée
16av

Mme F. FRYER a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle vient de recevoir par le navire Jane H Glidden, un joli assortiment de marchandises de, [illegible], barèges, mousselines, chapeaux de paille, tulle et crêpe, etc. [illegible] ouverture jeudi le 15 du courant.
15 avril—3

CONDUITS à la geôle de [illegible] de la seconde Municipalité, une griffonne nommée JANE, de 25 ans taille de 4 pieds 9 1/4 pouces, se disant appartenir à St. George Rodgers.
MARY, griffonne, d'environ 18 ans, taille de 4 pieds 10 1/4 pouces, se disant appartenir à Mme Johnson.
ROBERT, nègre, d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 4 [illegible] se disant appartenir à M. Vason, à 14 milles au-dessus de la ville.
Les propriétaires sont priés de venir les réclamer, en payant les frais.
N. H. HACKETT, Gardien

PORTER en bouteilles, pintes et quarts, de Barclay Perkins & Co, de Londres, en magasin et à vendre par VANCE & LEPPER, 24, rue Bienville.

WHISKEY écossais en cruchons et dames-jeannes de 5 gallons, en entrepôt et en magasin, à vendre par VANCE & LEPPER, 24, rue Bienville.

EAU DE VIE en magasin et de vieille importation, à vendre par les soussignés:
12 demi pipes, 4me preuve J. J. Dupuy,
2 quarts pipes do do
3 demi pipes do do Leger frères
1 do do do Castillon, 1825,
2 1/2 pipes do do 1825,
2 demi pipes do do 1825,
4 quarts pipes do do
207 do do F. G. Jard & Co.
E. ROCHEREAU & Co.
15 av 17 et 19, St Louis

VERRES A VITRES—En débarquement du navire Pérsian, venant de Marseille, assortis de grandeur, à vendre par E. ROCHEREAU & Co.
15 av 17 et 19, St-Louis

VINS en caisses—Chateau Latour et Chateau Leoville très vieux, à vendre par E. ROCHEREAU & Co.
15 av 17 et 19, St Louis

AVIS—Conformément à la [illegible] section d'un acte du 14 mars 1842, [illegible] des Banques, [illegible] contre la Banque des [illegible] Orléans, sont [illegible] au No 55 [illegible] paiement.
JOHN CALHOUN, PETER CONREY, Jr, ROBERT COPELAND.
22 fév—3m

VINS.

REÇU, par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:
100 barriques vin rouge Margaux
100 do do St Estèphe
30 do do St Julien Médoc vieux pour famille
25 1/2 do do
25 1/2 do do vin blanc Haut Sauterne
100 caisses do do supérieur,
200 do eau fleur d'oranger
do vermout,
50 paniers huile d'olive Plagniol et Possel
10 barils vinaigre français
10,000 bons Bons ordinaires
10,000 do superfins velours
10,000 do pour dames jeunes,
40 barriques vin de Marseille Bergasse
50 caisses prunes à l'eau de vie
10 barils vieux Cognac de 1821, à vendre par DUBUCH F.
1avr 77, St Louis, entre Royale & Bourbon

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No. 10, RUE DU CANAL, Paulding's Row, entre les rues de la Vieille Levée et Chartres.
Manufacture No. 238, Broad-Street, Newark, N. J.

En outre de leur vaste stock de LINGES FAITS, viennent de recevoir par les navires Edgar, Memphis, Tenessee et Alabama, un assortiment de LINGES D'AUTOMNE [illegible] qu'ils offrent à vendre pour [illegible] COMPTANT seulement, ou l'équivalent, à des prix excessivement bas.

ARTICLES POUR LES HABITANS.—Kersey, Lindsey et Mixture frippé et [illegible], paletots, [illegible] tiroir, les textes et pantalons [illegible] couvertures, blanches, [illegible], [illegible], paletots, surtouts, habits, [illegible], etc., et satinet à carreaux, gilets de [illegible] mélange étroites, chemises de flanelle, à [illegible] rouge et blanc, chemises en hickory et étoffes rayées à la matelote, chemises en calicot, [illegible] en gingan, bleu, et en coton, bas, [illegible] de la campagne, 15 caisses brodequins Rossett, faits expressément pour l'usage des habitants.

ARTICLES POUR LA VILLE ET LES MARCHANDS DE LA CÔTE.—Habits d'une coupe distinguée, paletots, sacs, [illegible], habits de bureau et d'affaires, habits et levites à la Paul, levites écourtées, habits à la comte d'Orsay, [illegible] de bal.

ETOFFES—Draps français, anglais, allemands, Belges, et américains, noirs, verts, bruns, bleus, bronze, et bleu noir, à l'épreuve de l'eau, poils de chèvre, Cambleet Joinville.

PANTALONS—En chevreau noir, casimir à cotes, casimir uni et de fantaisie, noir, satinet à cotes et fantaisie, en étoffes à carreaux et tweed mélangé, en cotonnade de fantaisie et log cabin.

GILETS DE DESSOUS—De style, collets droits, collets à rouleau, croisés, et collets à rouleau, et à la Robespierre; en casimir noir, en velours noir et fantaisie et en cachemire noir, à dessins et de fantaisie.

Les habitans et marchands sont invités à venir examiner notre stock de marchandises avant de faire leurs emplètes.
GARTHWAITE, PAYAN & Co.

Le soussigné offre à vendre à bas prix les articles suivans, reçus par le Queen Victoria, du Havre:
Mousseline à rideaux et à moustiquaire;
Mousseline, et jaconat imprimés, nouveauté;
Mouchoirs batiste en tous genres, unis et garnis de dentelles;
Gants et mitaines en filet de tous genres;
Ombrelles moirées et glacées, nouveauté;
Parapluies assortis en grandeur;
Toile à drap cretonne de 12/4.
Services de table, à dîner et à œil de perdrix;
Bretagne française grande largeur;
Galon fil, de toutes les largeurs;
Guinghams.
D B MACARTY, 238 Bourbon
3 mars

AU débarquement de la barque Algoma, de Bordeaux,
5 demi pipes cognac Maglory 1827.
10 quarts do do do
50 tierçons vin blanc pour famille.
105 caisses vin Haut Talence 1842, à vendre par J. & J. TARDOS, 15, Conti
3mars

EN débarquement du brick Amerika, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
90 barriques vin rouge Montferrand;
20 do do Queyries;
18 do do St Estèphe;
FERBOS,
12 mars Encoignure Royale et Douaine

LES soussignés venant de recevoir par le navire Silas Holmes, de New-York, un assortiment de cuisines en fonte, de Rebecq, tant pour bois que pour charbon, invitent le public à venir les examiner.

Ces cuisines ont l'immense avantage, outre celui d'une prompte cuisson, avec très peu de matière celui de chauffer autant d'eau que l'on peut en nécessiter pour la cuisine, bains, etc, ayant une bouilloire en cuivre contenant 30 ou 40 gallons qui est placée de manière à recevoir l'eau des WATER WORKS et la chauffer à mesure qu'on en retire.

Les personnes tenant maison, sont invitées à venir en examiner une, toute montée en leur magasin, et se convaincre de la supériorité de ces cuisines sur tout ce qui a été introduit de ce genre dans ce pays, tant en fait d'économie que de commodité.
S. MASPEREAU & Co, Rue Condé, No 22
18 jan—17

Aux planteurs et capitaines de navires et bateaux à vapeur.

FORGES PORTATIVES.

LES soussignés, agents de la manufacture, venant de recevoir quelques unes de ces forges, invitent les planteurs et les capitaines de navires et bateaux à vapeur à venir les examiner.

Ces forges sont recommandables par leur solidité et leur commodité en ce qu'elles sont totalement en fer et contiennent dans leur corps le soufflet servant à alimenter le feu, et ne prennent pas plus de trois pieds de diamètre, d'espace, etc.
S. MASPEREAU & Co, Rue Condé, No 22
18 jan—17

AUX HABITANTS ET RAFFINEURS DE SUCRE.

LE soussigné vient de recevoir quatre cents barils de NOIR ANIMAL granulé, des différentes fabriques de grains nécessaires aux sucriers et raffineurs. L'expérience a prouvé que ce noir ne le cède en rien à la qualité de tout autre qui se manufacture aux Etats-Unis, et on le vend avec cette garantie.

AUSSI—Un grand supplément de Cirage à l'huile, et d'Encre à écrire, bleue et noire. Ces articles sont en vente aux prix de manufacture.
W. E. THOMPSON, 98, rue Gravier
10 déc—1an

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du brick Amerika, de Bordeaux:
25 balles de 30 milliers chaque bouchons pointes,
6 do bouchons diverses qualités,
3 do do à dame-jeannes.
Veu MADDAN, 67, rue St Louis
10 mars

VENTE A TRES BAS PRIX,
au No 73, rue Gravier.

GRAND assortiment de marchandises sèches de Kino, au détail.

Ayant résolu de quitter les affaires du détail, nous avons commencé à vendre à très bas prix notre fonds de magasin, à une commune qui revient au prix coûtant, et beaucoup d'articles seront offerts à une grande perte. Il est impossible de donner ici une description de tous les objets, ainsi que de leurs qualités et de leurs prix. Mais nous pouvons affirmer que nous ne ferons aucune vente, sans que les articles que nous offrons ne soient au moins à **25 pour cent** au dessous de ceux que l'on peut obtenir de même nature, dans les magasins qui demandent le meilleur marché en ville. Enfin, messieurs les acheteurs, vous êtes les principaux intéressés, et si vous venez examiner vous-mêmes, vous vous convaincrez de la vérité de ces faits, et sans aucun doute vous ferez vos approvisionnements.

Marchandises sèches en consignation, en haut, ordonnées pour être vendues sans réserve, par pièce ou colis.
KING, 73, Gravier
15av—6,3ps

LA trente deuxième livraison de l'HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE, par A Thiers, est en vente à la librairie de VICTOR HEBERT, 149 rue de Chartres
13 avril

CHARLES VI—Opéra en 5 actes—Paroles de M. C. Delavigne—Musique de F. Halevy. En vente chez V. HEBERT, 149, rue de Chartres
15av

15ME Livraison de MARTIN L'ENFANT TROUVÉ—par E. SUE. En vente chez V. HEBERT, Libraire 149, rue de Chartres
15av

A vendre pour cause de Départ.

UNE négresse créole, âgée d'environ 28 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse—fidèle. S'adresser au bureau de cette feuille.
15av—5

LES soussignés feront les affaires des produits en général et la commission, sous la raison commerciale de Kohn et Neville, au No 19, rue Poydras.
C. KOHN, J. NEVILLE.
15av

AUX HABITANS SUCRIERS.

CHAUDIÈRES à sucre, en fer anglais forgé, de toutes dimensions, à vendre par WYLIE & EGANA, 51, Bienville.
15av

SUCRE HAVANE—150 caisses blanc et jaune, en magasin, à vendre par RAYMOND CABUZAC, 31, Vieille Levée
15av

VIN DE BERGASSE—100 barriques vin de cette marque choisie, vine et de première qualité, en débarquement du Persian, à vendre par J. F. BERCIER & Co., 54, Vieille Levée
15av

HUILE DE PLAGNIOL—175 paniers en boutelles [illegible] en débarquement du Persian de Marseille, à vendre par J. F. BERCIER & Co., 54, Vieille Levée
15av

BOUTEILLES VIDES—300 paniers de 100 chaque Bordeaux et Marseillaises, en magasin et à venir par les prochains arrivages, à vendre à $6 50 par J. F. BERCIER & Co., 54, Vieille Levée
15av

CAFÉ DE LA HAVANE—200 sacs café en vert en débarquement des bricks Polka et Lawrence, à vendre par RAYMOND CABUZAC, 31 Vieille Levée
15 avril

SUCRE DE LA HAVANE—100 caisses brun et jaune en débarquement des bricks Polka et Lawrence, à vendre par RAYMOND CABUZAC, 31, Vieille Levée
15 avril

$10 de récompense pour chaque.

PARTIS marrons hier matin de chez le soussigné, vers quatre heures, le mulâtre GEORGE, avec sa femme nommée CHARLOTTE. George est âgé de 20 ans, [illegible] grand, bien fait, ayant de jolies dents, le [illegible] de l'anglais et portait une robe bleue quand elle est partie. George n'a pas de barbe, et a les cheveux noirs et crépus [illegible] chapeau noir; trois pouces [illegible] marché un peu en [illegible] de parler [illegible]. Ils doivent [illegible] au Bayou St Jean.
FERNARD FOS
15 avril—3

Mairie de la Nouvelle-Orléans, le 13 avril 1847.

CONFORMÉMENT à une résolution passée par le Conseil de la Municipalité No Un, datée du 12 du courant, avis est par le présent donné que vendredi 23 du courant, il sera procédé à [illegible] de neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir, à [illegible] d'un Alderman pour représenter le Quatrième District de la Municipalité No Un dans le Conseil de la dite Municipalité. Cette élection aura lieu à la Bourse Tremé, à l'encoignure des rues Tremé et [illegible]. MM. Victor [illegible], Laroche et Edouard [illegible], inspecteurs.
A. D. CROSSMAN, Maire
14 avril

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par CRUZAT & PEYCHAUD, No 11 rue Royale
31 mars

DROGUES, &c.

[illegible] jus de réglisse [illegible]
[illegible]
[illegible] BONNABEL, [illegible] Natchez
11av

AUX AMATEURS DE PÊCHE
O. TALAMON,
44, rue de Chartres.

PRÉVIENT les amateurs de pêche qu'il a reçu par le navire Jane H Glidden:
200 lignes de pêcher de 8 à 40 brasses
25 paquets de différentes dimensions.
14av

A vendre par le soussigné, 2 caisses ginghams 6 pièces [illegible] 2 do drap d'été, 1 do [illegible] 500 pièces bon à [illegible], 2 caisses Wellington, cordes, cravates d'été, nouveautés, [illegible] 1,000 paires pantalons de nankin.
JOHN BELLOW, Jr, No 9, Canal
14av

A VENDRE A L'AMIABLE—6 beaux terrains [illegible] sur le chemin du Bayou près [illegible] J. B[illegible], mesurant comme suit: 3 de 30 pieds 1 de 40 pieds, et 2 de 25 pieds, sur 235 pieds de profondeur.
La [illegible] quartier projetée traverse ces terrains dans [illegible]. Sur un des terrains se trouve une bonne [illegible] en colombage et quelques bâtisses dans [illegible] conditions: un tiers comptant, [illegible] la balance à 1, 2 et 3 ans, avec 8 pour cent d'intérêt. Le plan est exposé à la Bourse. S'adresser à A. D. Doriocourt, rue Royale, No 62.
14av—3

NANKIN—[illegible] caisses nankin de l'Inde à vendre par JOHN BELLOW, Jr, 9, Canal
14av

VANILLE—1000 livres vanille de 1ère qualité au drawback, à vendre par BERTRAND & SISOS, coin Royale et Bienville
11av

ESSENCE—300 livres essence de citron et orange à vendre par BERTRAND & SISOS, coin Royale et Bienville
11av

Chapeaux! Chapeaux!

Reçus par les derniers arrivages directs des manufactures de New-York
200 douzaines chapeaux Sporting
100 do do Rough and Ready
50 do do Palo Alto, noir, perles, gris
17 50 do do divers, à vendre par JOHN BELLOW Jr, No 9, rue du Canal
14av

A VENDRE par le soussigné pour clore diverses factures:
80 barriques vin Bordeaux, bon ord. div. marques,
40 do do pour famille,
12 do do Château-Laffitte, vieux,
80 do do de Bergasse, 1ère marq
Barbaril vin blanc, Haut Sauterne, vieux,
6 1/2 pipes Cognac J J Dupuy, 4me preuve,
6 barils do do supérieur,
100 caisses absinthe suisse, diverses marques,
50 do Kirsch, do do do
25 do Fruits à l'eau de vie, assortis,
40 do Prunes do
40 do abricots do
40 paniers huile d'olive,
100 do anizette surfine et superfine,
7 barils whiskey Monongahela, vieux,
100 mille bouchons fins.
N. DUDOUYT,
13av 13, Toulouse entre Chartres et Levée.

PATE et gelée de Gouyave—60 douzaines de petites boîtes, à vendre en magasin, par W. H. SIMMONS, 44, Poydras
13av

VINAIGRE de Cidre—30 barils, par W. H. SIMMONS, 44, Poydras
13av

CIGARES de la Havane—42,500 regalias, Sevillana y Siempre Viva, à vendre par B. VALLS, 26, Commune 13av

CAFÉ DE LA HAVANE—30 caisses brun, à vendre par B. VALLS, 26, Commune 13av

SUCRE DE LA HAVANE—50 caisses blanc, à vendre par B. VALLS, 26, Commune

RIZ de la Caroline—110 boucauts, à vendre par B. VALLS, 26, Commune

AMANDES—170 caisses douces écossées et 1000 livres [illegible], à vendre par B. VALLS, 26, Commune

CACAO de Para—8 sacs, à vendre par B. VALLS, 26, Commune

TABAC de la Havane—15 balles, à vendre par B. VALLS, 26, Commune

HUILE d'anis et de peppermint, à vendre par B. VALLS, 26, Commune

JACONAT—Grandes nouveautés au prix coûtant 4 caisses Jaconats Dollfus Mieg & Co., nouveaux dessins, à vendre par H DE GOER & RIFFLARD,
30mars

MOUTARDE—Graine fraîche de moutarde blanche, anglaise, à vendre par WM DINN, 11 Commune
9 mars

30 PIÈCES mérinos double chaîne pour robe goût, d'une qualité supérieure, reçus et à vendre par D B MACARTY, 238 Bourbon
3 mars

UN joli assortiment de coutil fil, uni et façonné, à vendre par D B MACARTY, 238 Bourbon
3 mars

SALAISONS DE MARSEILLE—100 caisses assorties, à vendre par LOREILHE & CO., 13 mars Encoignure Royale & Douane.

MOUSSELINES—Reçues directement des manufactures suisses, et à vendre en gros par F PERRET, 48, Bienville.
8mars

KIRSCH—Véritable Kirsch de la Forêt Noire, à vendre par F PERRET, 48, Bienville.
8mars

CHANDELLES—300 caisses blanc de baleine de New-Bedford, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, rue Gravier
22 mars

CLOUS—100 barils clous, 100 do, de 4, 4 1/2 et 5 pouces, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.
22 mars

POIVRE—200 sacs Sumatra, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
22 mars

RIZ—100 barriques riz de la Caroline, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
22 mars

EN débarquement à bord du brick Amerika, de Bordeaux:
12 barriques vin rouge Grave Blanquefort,
12 do do St Estèphe Médoc,
12 do do Macau Médoc,
45 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par B TALAMON, 192, rue Royale
10 mars

A LA GRANDE VARIÉTÉ,
49 & 50, rue de Chartres.

B. PIFFET a reçu par les derniers arrivages un assortiment de passementerie d'été, d'ombrelles et de dentelles blanches et noires, ainsi qu'une grande quantité de chapeaux de paille pour enfans.
12 avril

ACTIONS DE LA BANQUE des CITOYENS—A vendre 150 actions de la Banque des Citoyens, avec un prêt de $5440. S'adresser à DARBY & TREMOULET, 21, Vieille Levée.
12av

IMPORTATIONS directes, reçues de Bordeaux et de Marseille:
165 barriques vin rouge Marseille F Grousset.
200 quarts Madère. 50 quarts Porto.
100 barriques vin de Bordeaux, bonne qualité.
40 barils vin blanc Sauterne.
2 pipes vieux Porto, London Docks.
25 quarts vieux Xerez.
30 quarts Madère 1re qualité.
15 demi et quarts de pipes Cognac très marques.
4 barils peach brandy.
20 barils whiskey rectifié.
500 caisses vin rouge, Margaux Lafitte, Haut-Brion et Sauterne.
400 paniers anisette.
250,000 bouchons.
F LONGIS, 116, Royale
12av

SUCRE—400 caisses blanc, jaune et brun, de la Havane, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier.
12av

HISTOIRE DU CONSULAT et de l'EMPIRE.—La 32me livraison de l'Histoire du Consulat et de l'Empire, par M. A. Thiers. En vente chez le soussigné VOR. HEBERT, Libraire, 149, rue de Chartres.
12 av

FOIN—50 balles de Nord, à vendre par J. W. STANTON, coin Magasins et Lafayette
12 av

BLANCS de baleine—New Bedford, assortis, à vendre par J. W. STANTON, coin Magasins et Lafayette
12av

DEPOT
DES MÉDICAMENS DE F. V. RASPAIL

UN dépôt de véritables médicamens de Mr F. V. Raspail a été établi chez VICTOR HEBERT, 149 rue de Chartres

N. B.—Des médicamens frais viennent d'être reçus par les derniers arrivages du Havres.

LISTE DES PRINCIPAUX MÉDICAMENS.
Eau sédative pour lotions et compresses;
Sirop de Gomme Camphrée pour enfans;
Huile Camphrée pour frictions de la peau;
Alcohol Camphré pour maladies de la peau;
Pommade Camphrée pour frictions et pansemens;
Grumeaux de camphre;
Poudre camphrée pour priser;
Pilules d'aloès;
Le manuel annuaire de la santé, ou médecine et pharmacie domestiques. 1 volume;
Histoire naturelle de la santé et de la maladie, 3 volumes.
Cigarettes et cure dents camphrés. 10 avril

A LA GRANDE VARIÉTÉ,
Rue de Chartres, Nos 49 & 50.

B. PIFFET a l'honneur d'informer le Public que ses Magasins Nos 49 & 50, contiennent un grand assortiment de toute espèce d'articles de fantaisie et d'utilité, tels que mercerie, bonneterie, verrerie, parfumerie, gants, éventails, bourses, rubans, les soies et perles pour bourses, bretelles, cravates, boutons de toutes espèces, foulards, coutellerie fine et ordinaire, baguets cèdre et autres, articles de pêche et de chasse, jouets d'enfant, peignes, brosses, etc. et un assortiment complet de chapeaux de paille pour hommes et pour enfants.

Ainsi qu'une très grande quantité d'autres objets.
10av

Marchandises de mode, d'un nouveau style,
Pour les Dames.
STILLMAN & CRONAN,

ONT transporté leur magasin du No. 61, rue de Chartres, au No. 57, rue du Canal, Nlle Orléans. Ils reçoivent et vendent des marchandises de mode et de fantaisie des manufactures de France, d'Italie et d'Angleterre. [illegible] des chapeaux [illegible] d'été [illegible] des modistes de Paris [illegible]
Les Dames sont priées de venir examiner ce [illegible].
STILLMAN & CRONAN
2mars

REMBLAI ET BRIQUES à vendre, S'adresser à Mr. CAFFAULT, Encoignure Douane et Chartres
10 avr—2

A VENDRE en débarquement du navire Persian venant de Marseille
[illegible] barriques vin Bergasse et Bandol,
50 paniers de 12 bouteilles 24 onces, huile Plagniol,
100 do do de 24 1/2 bouteilles do do
50 do par 100 bouteilles vides
Par NUMA LACOSTE, 103, rue Royale
10av

A VENDRE—En débarquement du navire Persian, de Marseille:
[illegible] barriques vin Anselm, 100 do Bethfort
[illegible] caisses savon, du poids de 35 à 40 livres
[illegible] paniers huile en demi-bouteilles
[illegible] do do 24 onces, Plagniol,
100 caisses olives verdalles,
D. LANATA, 9 & 10, rue Jefferson
10av

MÉLASSES DE CUBA—30 barils, en débarquement du brick Mary Ann Jones, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31, Vieille Levée
10av

SUCRE HAVANE—120 caisses blanc et brun, 30 do do En débarquement du brick Mary Ann Jones, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31, Vieille Levée
10av

EN débarquement du navire Persian de Marseille—165 barriques vin rouge, 35 quarts Madère 50 do Porto.
F. [illegible]NGIS, 116, rue Royale
10 avril

VIN DE MARSEILLES—300 barriques de la marque Bergasse, à vendre au débarquement du navire Persian, par B TALAMON, 192, rue Royale
10 avril

LISTADES et Gingas par 5l, garanti [illegible] à vendre par WARNEKEN & KIRCHHOFF, Bank Place, No 26
8 avril—6

CUIRS VERNIS—Quelques caisses de qualité supérieure, en magasin et à vendre par WARNEKEN & KIRCHHOFF, Bank Place, No 26
8 avril—6

MERINOS—Quelques caisses de qualité très supérieure, en magasin et à vendre par WARNEKEN & KIRCHHOFF, Bank Place, No 26
8 avril—6

FROMAGE DE GRUYÈRE de la marque bien connue Vertès & Lecoultre, un lot à vendre à livrer sous peu de jours par LOISON & SILVESTRE, 67 rue de Chartres
8 av

CONSERVES ALIMENTAIRES

200 boîtes et demi boîtes Truffes du Périgord—140 boîtes, demi et quarts de boîtes Pâtés truffés—50 demi boîtes Cèpes à l'huile
200 boîtes Cèpes à l'huile,
50 demi boîtes petits Pois,
100 boîtes Bouillon gras,
200 boîtes et demi boîtes Sardines à l'huile,
500 quarts de boîtes, do do
En magasin, et à vendre par CH. DUFOUR, 11, Conti
6av

VIEUX WHISKEY

100 Barils "old reserved whiskey," 50 barils vieux Monongahela, 10 do vieux Bourbon.
En magasin et à vendre par CHS DUFOUR, 11, Conti.
5 avril

VIEUX VINS EN CAISSES.

100 Caisses Lafitte, Margaux et Gruau Larose 50 caisses Chambertin, 50 do Hermitage blanc, 45 do vieux Sauterne 1822.
En magasin et à vendre par CHS. DUFOUR, 11, Conti.
6 avril

COUTILS FRANÇAIS—10 balles coutil, dernière, ment reçues, à vendre par CHS. DUFOUR, 11, Conti.
6 avril

VIN rouge en barriques—120 barriques vin rouge, diverses qualités; 50 barils vin rouge Médoc, en magasin, et à vendre par CH. DUFOUR, 11, Conti
6av

VIN blanc—60 barils vin blanc Sauterne, qualité supérieure, en magasin, et à vendre par CH. DUFOUR, 11, Conti
6av

COGNAC Pellevoisin—15 demi-pipes de preuve Cognac.
45 quarts pipes, 4e preuve, Cognac, ayant droit au drawback, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 99, rue de la Douane
23 mars—1m

CHAPEAUX Paille d'Italie—Une caisse contenant 236 chapeaux double et simple, en débarquement du brick sarde Silenzio, et à vendre en gros et en détail par D LANATA, 9 rue Jefferson
26fév

40 BALLES DE HOUBLONS; 10 boucauts de riz de la Caroline, à vendre par E. GERARD, 14 Conti.
6 fév

PLANTS DE VIGNES—1,200 plants de vignes des meilleures qualités, en débarquement du brick Amerika, capitaine Stephanson, venant de Bordeaux, à vendre par NUMA LACOSTE, 103, rue Royale
8 mars

CHANDELLES—En débarquement du James Andrew, de Boston,
112 caisses chandelles de 4, 5, 6, 8 & 10 à la livre, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 & 15, St Louis,
10mars

Manufacture d'habillements de la Louisiane.
No 324, rue St-Claude, faubourg Tremé.

LE soussigné ayant établi une manufacture d'habillements dans le faubourg Tremé, sur une grande échelle, est maintenant prêt à fournir aux prix de Boston et de New-York, 1000 paires de pantalons par semaine. Aussi chemises rayées, caleçons, &c., et tout ce qui a rapport à l'habillement.
Pantalons de coutil rayé, do cotonnade log cabin, do camlet jeans. | Pantalons gambroon, do linseys pour nègres, etc.
Toujours en mains, et à vendre par JOHN BELLOW Jr, 9, Canal
17 mars

DUFFAU,

A l'honneur d'informer le public qu'il tient UNE ECURIE, rue Bourbon No. 118,
Ancien établissement de M. Brana, où il prendra en pension des chevaux et des voitures ou remises et louera des chevaux de selle et des voitures aux prix les plus modérés. Il se charge aussi de vendre ou acheter des chevaux.

M. DUFFAU continue comme par le passé son état de VÉTÉRINAIRE et maréchal ferrant, rue Bourgogne No 141.
25 aout—1an

$50 de Récompense.

Partie marronne, la négresse ESTER, âgée d'environ 25 ans, parlant anglais et très peu le français; elle parle très vite et a les dents de devant gâtées. Lorsqu'elle s'est absentée, elle faisait des journées en ville, et portait la médaille No 90. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la ramènera au No 222, rue St-Louis.
M. OULIF.
5av—17

A LOUER.—Deux petites chambres, à l'encoignure des rues St-Charles et Perdido. S'adresser au Café, branche de l'Exchange des Etats-Unis. Ces Chambres sont très convenables pour y vendre du Soda-Water, ou des fruits ou pour y établir une boutique de tailleur.
2mars

CHAUDIÈRES A SUCRE.

CHAUDIÈRES à sucre de qualité supérieure en fer forgé, de 48 à 60 pouces de diamètre, recommandées par les fonderies de Bevelly, et à vendre par SOMMES & SMITH, 25, rue du Camp.
[illegible]—1m

LA société sous la raison LABADIE & JACQUELIN étant dissoute par limitation, le 1er courant, M. H. Jacquelin reste chargé de la liquidation.
J. LABADIE, H. JACQUELIN
5 avril—15

LE soussigné ayant acheté le fonds de magasin de MM. Labadie et Jacquelin, sollicite le patronage de ses amis et du public.—Nlle-Orléans, 3 avril 1847.
L. SPERIER
Magasin de quincaillerie, No 59, Vieille Levée, entre St Louis et Conti
5 av—15

AVIS—Certains individus malveillans peut être malicieusement par fort malintentionnés, répandent dans le public que j'ai entièrement écoulé mon stock, la preuve du contraire, c'est qu'il me reste encore en magasin environ deux cents pièces de vin dedivers qualités, tant rouge que blanc, que j'offre toujours au prix les plus modérés.
P. DELAMAR, Conti, 9
8av—30

Toiles d'Irlande.

LE soussigné vient de recevoir directement des manufactures, 10 caisses toiles d'Irlande, qu'il vendra très bon marché.
Aussi—1 balle toile à draps de Loons,
2 caisses Ginga 6l.
2,000 yardes bobinet 12/4 pour moustiquaires.
A. C. GOUGH, 29, Chartres
5av

REÇU par les derniers arrivages, et à vendre par le soussigné:
20 barriques vin vieux de Château Margaux,
30 do St-Estèphe, pour familles,
45 do ordinaire Queyries,
40 do Montferrand,
30 tierçons vin blanc Haut-Sauterne.
FERBOS, Encog. Royale et Douaine
5av

500 Livres Saucisson de Cincinnati, à vendre par FERBOS, Encog. Royale et Douaine
5av

SARDINES à l'huile—5,000 boîtes & demi boîtes sardines à l'huile, de la marque bien connue de B. Guilloux, en débarquement et à vendre par AUGUSTE MOLIER, Rue St. Louis, 90
5av—6

VIN de Catalogne—300 pipes, à vendre par AUGUSTE MOLIER, rue St Louis, 90
5av—6

VIN Rouge—190 barriques vin rouge St Estèphe Médoc, à vendre par AUG. MOLIER, St Louis, 90
5av—6

LIQUEURS assorties—400 caisses, à vendre par AUG. MOLIER, St Louis, 90
5av—6

CAPRES & Olives—150 caisses, à vendre par AUG. MOLIER, St Louis, 90
5av—6

CURAÇAO & Marasquin—100 caisses, à vendre par AUG. MOLIER, St Louis, 90
5av—6

MODES PARISIENNES

JOURNAL de mode, paraissant à Paris tous les 8 jours. On souscrit chez VICTOR HEBERT, 149 rue de Chartres.
N. B. Il ne reste que quelques exemplaires à placer.

BARILS ET BARRIQUES vides—400 barriques et 500 barils, à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co., 60 rue du Camp.
31 mars

SUCRE Raffiné de Boston—210 caisses, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, rue Gravier
31 mars

60 Balles Denims Colombian, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, rue Gravier
31 mars

TABAC—163 balles de Cuba, 2/3 pour enveloppes, en débarquement et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée
31 mars

TABAC—Cuba et Vuelta de abajo, pour capes et tripes, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée
31 mars

F. P. DUCONGÉ,

Informe ses amis et le public, que par suite de l'incendie qui a détruit son établissement, dans la matinée du 25 courant, il a transporté [illegible] pharmacie au No. **43**, rue Bienville, [illegible] de Chartres, où il continuera à exécuter les ordres qui lui seront confiés de la campagne. Les personnes qui ont des [illegible] sont priées de se présenter au [illegible] sa résidence rue de la Douane, No. 110.
[illegible]

A VENDRE, à des prix modérés—
Essence de Cubèbe, dito d'Orange,
do de Sassafras, dito de Genièvre,
do d'Anis, dito de Citron,
do de semen contra, dito de Fenouil,
do de Lavande,
Camphre raffiné—Baume du Pérou
Pastilles de Vichy, à la Pharmacie
DOMINIQUE DE CASTELNAU,
Encoignure Royale et St Louis
[illegible]mars

DROGUES, &c

SEL de Saturne, grains d'anis vert, anis étoilé, Vitriol blanc, cristallisé,
Fenouil, carvi, absynthe,
Rocou, orseille sèche et en pâte,
Huile de rose pure, do de Lavande, do de Romarine,
Térébenthine, huile de citron, acide nitrique,
Acide muriatique, ammoniaque, liqueurs concentrées
Esprit de nitre dulcifié, ether sulfurique,
Ether acétique, &c. &c. en débarquement et à vendre par H. BONNABEL,
30mars Encoignure Natchez et Tchoupitoulas

AU MAGASIN A BON MARCHÉ
No 25, rue de Chartres.

RÉCEMMENT reçu et à vendre par le soussigné:
100 douz. castle mains Huckaback,
100 do nappes damassées toutes grandeurs,
2 caisses organdies fantaisie
2 do drill en fil, ainsi que nombre de marchandises qui seront vendues à plus bas prix qu'on ne les aurait ailleurs.
A. C. GOUGH, 25 Chartres
30mars

Conserves alimentaires

LE soussigné offre à vendre un grand assortiment de conserves de St Louis, se composant des articles suivants:
Confits d'Oies,
Pâtés dinde sauvage, do chevreuil
do poules de prairie, do perdreaux
do pluviers, do de bécassines
do poules d'eau, do de canards
Galantines de volailles,
Filets de dindes, &c., &c.
Le tout en grandes, deux tiers, demies et quarts de boîtes à des prix très modérés.
FERBOS, Encog Royale & Douaine
8av

FROMAGES de Gruyère, à vendre par B. TALAMON, 192, rue Royale
2av

VIN rouge en barriques et demi-barriques, ordinaire, vin rouge do, vieux, vin blanc de l'année 1842, en barils, vin rouge et blanc de différentes qualités en caisses, à vendre par B. TALAMON, 192, rue Royale
2av

VIN rouge de St-George, vieux, à vendre par B. TALAMON, 192, rue Royale
2av

EAU de fleurs d'orangers, de divers modèles, à vendre par B. TALAMON, 192, rue Royale
2av

PRUNES sèches, en grands pobans, à vendre par B. TALAMON, 192, rue Royale
2av

HUILE d'Olive—30 paniers de 24 onces, de James Plagniol, à vendre par E. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, St Louis
2av

SARDINES—En demi, tiers et quarts de boîtes, marques Philippe, Canaud, Canus, Colin et Martin, à vendre par E. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, St Louis
2av

EAUX-DE-VIE en magasin, à vendre par les soussignés:
17 1/2 et 3/4 pipes 4me preuve, J J Dupuy & Co,
3 1/2 pipes do Leger frères,
5 1/3 et 2/4 pipes 1re preuve Castillon 1825,
2 1/4 et 1/4 pipes do do do
E. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, St Louis
2av

VINS blancs et rouges—50 barriques vin rouge, supérieur, pour familles St Julien 1842—15 demi barriques vin blanc, Haut Sauterne, à vendre par E. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, St Louis
2av

FONDS de la Banque des Citoyens, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, St Louis
30 mars

LE BUREAU DE M. L. H. RICHARD est transporté provisoirement, 43, rue de la Douane, chez M. Ch. Schmidt.
26 mars

45 CAISSES liqueurs superfines assorties.
50 do absinthe;
100 do vin rouge.
10 barils cognac Pellevoisin 1810,
10 do do do 1825.
1 caisse chapeaux de soie de Paris, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD, 99 rue de la Douane
23 mars

Cotonnade française bleue, unie.

LES soussignés ayant reçu dix balles de cotonnade supérieure, invitent les personnes qui ont besoin de cet article à venir l'examiner.
H DE GOER & RIFFARD, 21 Magasins
23 mars

SALSEPAREILLE—63 balles salsepareille, à vendre par BERTRAND & SISOS, encog. Royale et Bienville.
25 mars

CUIRS—salés—1000 cuirs salés, à vendre par BERTRAND & SISOS, encog Royale et Bienville.
25 mars

VANILLE—2 caisses, à vendre par BERTRAND & SISOS, encog. Royale et Bienville.
25 mars

CHANGE sur Paris et sur Bordeaux à 60 jours, à vendre par D. LANATA, 9, Jefferson
1avr

LINON IMPRIMÉ ET JACONAT—En couleur tranchante, reçus par le Virginia, de Liverpool, et à vendre par McDOWELL & PECK, 29, Douane.
15 mars

MOUCHOIRS—Un assortiment mouchoirs reçu directement des manufactures et à vendre en gros par F. PERRET, 48, rue Bienville.
8mars

JACONATS & GUINGHAMS—Un assortiment reçu directement des manufactures suisses et à vendre en gros par F PERRET, 48, Bienville
8mars

VIN BLANC—25 tierçons, à vendre par FERBOS, Encoignure Royale et Douaine
8 mars

CRÊME DE NOYAU—30 caisses de qualité supérieure, à vendre par FERBOS, Encoignure Royale et Douaine
8 mars

EAU DE FLEUR D'ORANGER—40 caisses, à vendre par FERBOS, Encoignure Royale et Douaine
8 mars

LIQUEURS assorties superfines—20 caisses en grandes en quart de bouteilles, à vendre par FERBOS, Encoignure Royale et Douaine
8 mars

CHAMPIGNONS—48 boîtes et 200 demi boîtes, à vendre par FERBOS, Encoignure Royale et Douaine
8 mars

MOUSSELINE SUISSE—1 caisse qualité supérieure 4/4 et 7/4, à vendre à bas prix pour clore un compte, à vendre par H DE GOER & RIFFLARD,
30mars

A vendre par le soussigné, en débarquement de la barque Algoma, venant de Bordeaux,
200 barils vin blanc Haut Sauterne.
80 barriques vin rouge bon ordinaire.
POUBET fils,
[illegible] Rue Royale, 147, entre Toulouse et St-Louis

CAFÉ—3,000 sacs Rio, du vert, 50 do Vieux Java, du gouvernement, 130 do Havane, à vendre par J W STANTON, coin Magasins et Lafayette
30mars

BLANC de Baleine—100 caisses New-Bedford, à vendre par J W STANTON, coin Magasins et Lafayette
30mars

COLLÈGE DE ST-VINCENT,
AU CAP GIRARDEAU, ETAT DU MISSOURI

CE COLLÉGE auquel la Législature du Missouri a accordé, en 1843, une charte et des priviléges universitaires, est situé dans un des plus [illegible] qui se trouvent sur le Mississipi, à [illegible] milles au-dessus de l'embouchure de l'Ohio [illegible] deux journées de [illegible] de la [illegible] qui peuvent [illegible] jours de récréation.

Le cours d'études se compose de la lecture, de l'écriture, de la grammaire, de l'histoire, de la rhétorique, de la mythologie, de la géographie, de l'usage des globes, de la tenue des livres, de l'arithmétique, de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie rectiligne et sphérique, de l'arpentage, de la levée des plans, de l'astronomie, de la physique et de la chimie; des langues française, espagnole, allemande, italienne, latine et grecque, de la philosophie morale et naturelle, de la botanique, de la chimie, de la musique et du dessin.

Le collége St Vincent possède un cabinet de physique. L'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand et l'italien ne sont enseignés que par des professeurs dont chacun de ces langues est l'idiome maternel.

L'année scolaire commence le 1er lundi de septembre et se termine le dernier jeudi de juillet, c'est à cette époque que l'examen annuel a lieu, que les prix sont distribués et les degrés conférés.

Le prix pour la pension, le logement, l'enseignement, le blanchissage et les soins de médecin et de $150 par an, payable par moitié au commencement de chaque semestre. On exigera une somme de $[illegible] en sus pour l'enseignement des langues espagnole, allemande ou italienne; et autant pour l'étude de la physique et de la chimie, afin de remplacer les instrumens brisés ou mis hors de service. On devra aussi payer une somme de $8 par an pour fourniture de lit et de matelas. La musique ou le dessin coûteront $25 par an.

Les livres classiques, le papier, les plumes et l'encre sont fournis aux prix coûtant.

Les parens qui désireront que le collége fournisse des vêtements à leurs enfans, devront déposer à cet effet une somme suffisante entre les mains du trésorier.

Les parens et les tuteurs recevront à la fin de chaque semestre un bulletin constatant l'état de santé, la conduite et les progrès de leurs enfans ou de leurs pupilles.

Les parens qui résident en pays étranger [illegible] nommer un agent responsable à la Nouvelle-Orléans ou St Louis.

Pour plus amples informations, s'adresser à J. A. ROZIER, Avocat, Agent du Collége, rue St Charles, No 13, ou Messieurs les Ecclésiastiques.

Le Rév. P. Chandy, trésorier, résidant actuellement à l'Evêché, rue Condé, accompagne l'évêque partira le 21 courant pour le collége et voudra bien se charger des enfants que les parens désireraient y envoyer.
13 avril—11

Magasin à louer, du 1er novembre prochain—Le magasin formant l'encoignure des rues de la Commune et des Magasins, maintenant occupé par MM. Hyde & Moss; s'adresser à NORTH & BRO, coin Magasins & Commune
9av

A Louer,
UNE MAISON HAUTE, avec porte cochère, Située rue Bourbon, Entre Ursulines et Hôpital, No 226.
Pour conditions, s'adresser sur les lieux
25 mars

Le PAVILLON pour le débit des Crêmes à la glace, au ferry de la première Municipalité, est à louer actuellement.
S'adresser à ROBERT MURPHY, 68, Vieille Levée
8av

Hospice Milne pour les Garçons

EXTRAIT de la séance de la direction de l'hospice du 30 mars 1847.
Mr A D Doriocourt a présenté les résolutions suivantes, qui ont été adoptées:
Résolu qu'un comité soit nommé pour s'enquérir [illegible] destinée à recevoir les [illegible].
2o. De ce que coûterait l'entretien de 25 orphelins.
3o. Des moyens de pourvoir aux dépenses de ces orphelins.
4o. De la manière la plus avantageuse de disposer des propriétés de l'asile.
Résolu que le même comité soit autorisé à faire faire un plan général de toutes les propriétés appartenant à l'asile et de faire un rapport détaillé de la valeur desdites propriétés.
MM Doriocourt, [illegible] et Lavergne ont été nommés de ce comité.
Résolu qu'une récompense de cinquante piastres soit offerte à quiconque fera prendre et fournira les preuves nécessaires pour faire condamner les personnes qui coupent le bois sur les propriétés de l'asile, et le secrétaire est autorisé à faire placarder des affiches à cet effet.
Mr J Lavergne a présenté les résolutions suivantes, qui ont été adoptées:
Résolu que le secrétaire est autorisé à contracter pour la coupe du bois sur les propriétés de l'asile.
Résolu que les résolutions sus dites soient publiées dans une gazette.
M. LAVERGNE, président pro tem.
A. D. DORIOCOURT, secrétaire.
Conformément aux résolutions qui précèdent, avis est par le présent donné, qu'une récompense de $50 est offerte à quiconque fera prendre et fournira les preuves nécessaires pour faire condamner les personnes qui coupent du bois sur les propriétés de l'asile.
S'adresser pour des propositions à mon bureau, No 62, rue Royale, de personnes qui voudraient contracter pour la coupe du bois sur les propriétés de l'asile.
ANT DORIOCOURT, Secrétaire.
31 mars—15j

JEAN AUGÉ,

COIFFEUR et Parfumeur, encoignure Chartres et Bienville, a l'honneur d'informer les Dames et Messieurs, qu'il vient de recevoir par le dernier arrivage de France, **100 livres de cheveux** de la plus belle qualité et du plus grand choix, pouvant ainsi que sont [illegible] à l'honorer de leur confiance de vouloir bien continuer à l'honorer de leur confiance pour tout ce qui concerne la toilette des Dames et Messieurs.
15mars—1m

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS—[illegible] caisses, en débarquement des navires Antelope, Mary [illegible], à vendre par R. G. HOBBS, 42 Douane.
27 mars

Brodequins, Bottes et Souliers—1,500 caisses, en magasin, comprenant un assortiment de toutes chaussures, à vendre à bas prix par FROST & Co, 10, Magasins
25mars

Bottes, Souliers, Brodequins.
—148 caisses actuellement en débarquement des navires Europe et Saltillo, à vendre par G. W. DUNBAR, 30, Douane.
20 mars

Chapeaux—3 caisses chapeaux en soie des dernières modes de Paris, à vendre par Enq. ROCHEREAU & Co., 19 et 19, St-Louis
8av

CHAPEAUX VERNIS—40 caisses chapeaux en débarquement, à vendre par FROST & Co, 10 Magasins
9av

CHAPEAUX DE PAILLE—60 caisses actuellement en débarquement et à vendre par FROST & Co, 10, Magasins
6 avril

CASQUETTES cirées et Chapeaux, reçus par le navire Louisa, à vendre par FROST & Co., 10 Magasins
1av

CASQUETTES—En soie, drap et cirées, à vendre par JOHN BELLOW Jr., 9 Canal
17 mars

PORC—50 barils porc (clear) à l'inspection de McMasters, à vendre par JOHN O WOODRUFF, 60 Camp
6av

CIGARES DE LA HAVANE—110 milliers, reçus par le brick [illegible], à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31 Vieille Levée
6av

VANILLE—Une caisse vanille, reçue et à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31, Vieille Levée
6av

VIN de Catalogne—28 pipes vin de Catalogne, 10 demi pipes do à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31, Vieille Levée

VINAIGRE DE VIN BLANC—30 barils vinaigre de vin blanc, première qualité, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31 Vieille Levée
6 avril

WHISKEY—150 barils vieux whiskey Bourbon et Monongahela, en magasin et à vendre par CHS DUFOUR, 11 Conti
2 fév

DAMES-JEANNES FRANÇAISES—300 de 5, 3 et 2 gallons, à vendre en débarquement par LOREILHE & CO, Encoignure Royale & Douane
23 mars

GRAISSE—100 barils prime en feuilles, en débarquement du Patrick Henry, et à vendre par JOHN O WOODRUFF & Co, 60, Camp
16mars

RIZ CRÉOLE en assortiment, article frais, en débarquement du vapeur Sultan, à vendre par A LAROSE & Co, 71, Vieille Levée.
3mars

AMANDES à COQUES TENDRES—50 surons en débarquement, et à vendre par WYLIE & EGANA, 12, Douane
27 mars

13 CAISSES COTON BLANC 7/8 et 4/4, 1 caisse mousseline blanche unie, 2 caisses toile d'Irlande, à vendre par E. GERARD, 14, Conti.
6 fév

EN débarquement du navire AMERIKA, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
200 barriques vin rouge,
122 barils et demi-barriques vin blanc,
500 caisses vin rouge.
G M LUCAS, 20 Bienville
6 mars—1m

O. TALAMON,
Rue de Chartres No 44,

OFFRE à vendre au débarquement des navires Narraganset et Valdron, du Havre:
2 caisses chaussons de couleur,
6 balles cotonnade bleue unie,
2 caisses mouchoirs madras ordinaires,
1 caisse boutons en soie,
1 caisse houppes de cygne.
9mars

DAMES-JEANNES françaises, à vendre en débarquement du navire Solon du Havre,
300 dames-jeannes de 4 gallons,
300 do 3 do
300 do 2 do
300 do 1 do
NUMA LACOSTE, 103, rue Royale
16 mars

A VENDRE en débarquement du brick Amerika, capitaine Stephanson, venant de Bordeaux:
40 barriques vin rouge St Emilion, Nos 1 et 2
90 tierçons vin blanc Barsac, 1842,
10 barils de 30 gallons Cognac, A. Bouffron,
18 tierçons vinaigre de vin blanc,
20 caisses sardines en boîtes et demi-boîtes,
30 paniers bouteilles vides 28 onces, par NUMA LACOSTE, 103 rue Royale
8 mars

MESSIEURS BOLEHAR, conserveront leur école d'écriture ouvert pendant toute l'année, au No 1A, rue du Camp. Les parents qui désirent faire prendre des leçons à leurs enfans, pourront les envoyer à 5 heures P. M. de cette manière ils ne perdront pas de temps dans des autres écoles. Les messieurs employés dans le commerce pourront venir prendre des leçons, pendant le jour ou le soir. Depuis 8 jusqu'à 30 ans, on peut dans un bref délai acquérir une écriture bonne et rapide, de plus on a la facilité de recevoir des leçons jusqu'à ce que l'on soit entièrement satisfait.

Bien que l'écriture soit une des branches les plus importantes dans le commerce, cette partie de l'éducation est tellement négligée dans les colléges, qu'un grand nombre de commis, avocats, etc., n'écrivent à demi; la [illegible] du temps qu'il leur serait nécessaire; [illegible] à des publications [illegible] les avantages [illegible]
[illegible]